

Première Demande



Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés

Jean RENARD
Délégué syndical

Madame Sylvie IMPALA
École supérieure de la Place
3, rue des Impatients
75000 Paris

Lettre remise en main propre contre signature (ou LRAR)
Objet : Demande d'ouverture de la négociation annuelle obligatoire

Madame la Directrice

Les entreprises dotées de délégué syndical sont dans l'obligation d'organiser chaque année des négociations obligatoires sur les thèmes suivants (article L2242-13 du code du travail) :

- Rémunération, temps de travail et partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise,
- Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et qualité de vie au travail

L'article L2242-13 du code du travail précise que dans les quinze jours qui suivent la demande formulée par une organisation syndicale, l'employeur convoque les parties à la négociation.

En conséquence, je vous serai gré de bien vouloir m'indiquer une date de première réunion de négociation.

Veuillez croire Madame la Directrice, etc.

Signature